

1 Les grands principes de la justice

Le droit au procès équitable

La durée raisonnable

Les principes relatifs au déroulement du procès : la neutralité du juge, le contradictoire et la publicité

2 Les compétences des tribunaux

La compétence d'attribution

En fonction de l'objet de l'affaire et/ou des parties

La compétence territoriale

En principe, le domicile du défendeur

Les voies de recours

Le double degré de juridiction

La cour d'appel rejuge entièrement l'affaire sur le fond.

Le pourvoi en cassation

La Cour de cassation vérifie que le droit a bien été appliqué par les juridictions.

3 Le procès civil

Les cinq phases du procès civil

L'assignation

La saisine du tribunal

L'instruction/La mise en état

L'audience

La clôture des débats

Le juge et la preuve

En matière civile

La procédure est accusatoire.

En matière pénale

La procédure est inquisitoire.

La juridiction territorialement compétente est, sauf disposition contraire, celle du lieu où **demeure le défendeur**.

Le demandeur peut saisir à son choix, outre la juridiction du lieu où demeure le défendeur :

- en matière contractuelle, la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose ou du lieu de l'exécution de la prestation de service ;
- en matière délictuelle, la juridiction du lieu du fait dommageable ou celle dans laquelle le dommage a été subi ;

En matière Civile : La procédure accusatoire et contradictoire est un système de justice dont les règles de procédures reposent sur **les parties au litige**. Ainsi, les avocats des parties plaignante et défenderesse sont responsables de **présenter leur version des faits** et moyen de preuve afin de convaincre le juge de la justesse de leur cause.

En matière Pénale : La procédure inquisitoire est la procédure judiciaire où la maîtrise du procès est confiée au juge qui joue un rôle actif. En plus des éléments que les parties vont lui apporter, **le juge pourra rechercher des éléments de preuve lui-même** afin de fonder sa propre opinion.